



# SDS

## SAFETY DATA SHEET

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**MAR 11-12 – Finixa marqueur fluo vert/roze 12 p. fin 1.5mm**  
**MAR 21-22 – Finixa marqueur fluo vert/roze 6 p. 5mm-15mm**

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Finixa marqueur fluo  
Code article : MAR 11-12-21-22

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe  
Baarbeek 2  
B-2070 Zwijndrecht  
Tel.: +32 3 234 87 80  
Fax: +32 3 234 87 89  
E-mail: [info@chemical.eu](mailto:info@chemical.eu)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence : +(32) (0)3 760 08 09

#### 2. Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP

###### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

###### Systeme de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Mention d'avertissement (CLP)

Néant

### Mentions de danger (CLP)

Néant

## 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Néant

### 3.2. Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Nom chimique	CAS-Nr. EINECS	Concentration
Calciumcarbonaat Stof waarvoor binnen de Gemeenschap een blootstellingsgrens op de werkvloer geldt	471-34-1 207-439-9	3-<10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise

#### Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

#### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières

#### Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise**

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure)

### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise

#### Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

471-34-1 carbonate de calcium

MAK – Valeur à long terme: 10mg/m<sup>3</sup>

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire

### Protection des mains:



Gants de sécurité

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Forme	liquide
Couleur	Selon désignation produit
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Changement d'état	
Point de fusion/	Non déterminé
Point d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Non applicable
Inflammbilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation	
Température de décomposition	Non déterminé
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif,
Limites d'explosion	
a) inférieure	Non déterminé
b) supérieure	Non déterminé
Pression de vapeur 20° C	23 hPa

Densité 20°C	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec L'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Viscosité	
Dynamique 20°C	Non déterminé
Cinématique :	Non déterminé
Teneur en solvants:	
Solvants organiques	0,0%
Water	38,4%
Teneur en substances solides:	14,1%

## 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

/

### 10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Effet primaire d'irritation:

De la peau:	Pas d'effet d'irritation.
Des yeux:	Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation::	Aucun effet de sensibilisation connu.

#### Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

### Autres indications écologiques:

Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable

zPzB: Non applicable

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères

### Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 N° ONU

ADR, IMDG, IATA -

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

-

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

-

### 14.4 Groupe d'emballage

-

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine polluant non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)